



Réservé à l'administration	
Le Trésorier, Vu le :	
Intégré dans la base de données Adhérents le :	

Convention d'adhésion 2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP/Ville :

E-mail personnel :

Téléphone portable personnel

Date de rencontre de Cap'Cadres :

Date de fin du dernier contrat :

1- L'association CAP'Cadres

- CAP'Cadres est une association à but non lucratif loi 1901 (siège social : 12 Rue Colbert - 56100 Lorient). Ses adhérents sont des cadres ayant cotisé à une caisse de retraite cadres ou de jeunes diplômés.
- CAP'Cadres propose à ses adhérents des conseils, des informations pour optimiser leur recherche d'emploi ou d'activité (création ou reprise d'entreprise).
- CAP'Cadres permet à ses adhérents de développer un réseau, de mieux connaître le marché de l'emploi et l'économie du Pays de Lorient.
-
- **CAP'Cadres n'est pas cabinet de recrutement mais un réseau de cadres proactifs.**
- **En adhérent à CAP'Cadres, vous acceptez ses valeurs et participant collectivement à toutes les activités.**
- **Vous vous engagez à contribuer à son fonctionnement et à respecter l'image de l'association, les individus et les actions communes mises en oeuvre.**

2- Fonctionnement de l'association

CAP'Cadres propose :

- 1 permanence par semaine au siège social : le mardi de 10h à 12h
- Un espace d'échanges d'informations et de compétences entre les adhérents : conseils CV, offres d'emploi du marché caché, nouvelles formes de travail, contacts, formations, partenaires....
- Des ateliers animés par les adhérents en fonction de leurs compétences : CV, lettre de motivation, simulations

d'entretiens de recrutement, réseaux sociaux professionnels...

- Chaque membre peut proposer un atelier sur un thème. Les propositions sont validées par le bureau ou le Conseil d'Administration de CAP'Cadres et inscrites dans l'agenda de l'association.
- Des réunions mensuelles entre les adhérents et le Conseil d'Administration permettant les échanges et l'information.

L'association est composée d'un Conseil d'Administration et de 3 commissions

- **La commission entreprise** : pour faire connaître l'association auprès des partenaires économiques du Pays de Lorient.
- **La commission ressources humaines** : gère l'accueil et les conventions d'adhésion. Elle anime des ateliers sur les techniques de recherche d'emploi (CV, lettres de motivation, entretien...) et met à jour le Journal des compétences avec les mini-CV des adhérents.
- **La commission communication/créativité** : assure la communication interne et externe de l'association et s'occupe des projets événementiels.

3- Votre premier contact avec CAP'Cadres

Votre adhésion sera validée par le Conseil d'Administration qui se réunit une fois par mois.

Pour valider votre adhésion, nous vous demandons de fournir un dossier complet :

- la copie d'un justificatif de votre statut cadre : relevé de points de votre caisse de retraite cadre ou diplôme de niveau Master II
- la présente convention datée et signée
- un chèque de cotisation annuelle de 50 € à l'ordre de CAP'Cadres (tarif spécial jeunes diplômés de 30€)
- Un mini-cv téléchargeable sur le site www.capcadres.fr/?page_id=408

4- La vie au sein de l'association

L'association n'a pas de salariés et ne vit que grâce à ses adhérents.

Pour le bon fonctionnement et la vitalité de CAP'Cadres, il est souhaitable que chaque adhérent participe à l'une ou l'autre des réunions : permanences d'accueil, réunions des adhérents, réunions des commissions.

5- L'adhérent

L'adhérent peut :

- participer aux ateliers et réunions proposés par les commissions et le Conseil d'Administration
- proposer des activités ou des ateliers au Conseil d'Administration et éventuellement les animer
- partager des informations sur le marché de l'emploi ou de la création/reprise d'activité

Toute contribution à la vie de l'association s'effectue à titre gratuit dans un esprit de partage. Aucune rémunération ou rétribution ne peut être envisagée en échange de la participation à la vie de l'association.

Pour garder la convivialité qui caractérise CAP'Cadres et qui est un élément de réussite de notre action, nous souhaitons que chaque adhérent adopte un comportement positif et respectueux des autres.

Un adhérent ne peut représenter CAP'Cadres que s'il est dûment mandaté par le président ou le Conseil d'Administration.

L'adhérent différencie ses démarches personnelles de celles effectuées pour l'Association.

L'adhérent ne peut diffuser des messages groupés aux adhérents de CAP'Cadres qu'après avoir reçu l'autorisation du président ou du Conseil d'Administration.

6- La cotisation

La cotisation annuelle est d'un montant de 50 € (tarif spécial jeunes diplômés de 30€). Ce montant peut être modifié par l'Assemblée Générale ordinaire conformément aux statuts de l'association.

La cotisation payée entre le 1er novembre et le 31 décembre compte pour l'année qui suit.

La cotisation annuelle est renouvelable après le 1er janvier de chaque année.

7- Perte de la qualité d'adhérent

Le Conseil d'Administration peut prononcer la radiation d'un adhérent pour :

- Non paiement de la cotisation annuelle
- Tout motif portant atteinte à l'image de l'association ou à son bon fonctionnement

NB : une démission, une radiation, un détachement de la vie de l'association, un retour à l'emploi ne constituent pas des motifs pour demander le remboursement de la cotisation annuelle.

8- Le journal des compétences

Le journal des compétences rassemble les mini-cv des adhérents. Cet outil a pour but de mettre en avant les compétences des cadres de l'association pour favoriser leur employabilité.

Il est remis aux entreprises et partenaires du Pays de Lorient rencontrés par CAP'Cadres et consultable sur le site et les réseaux sociaux de l'association.

Pour être présent sur cette liste, il faut :

- être à jour de sa cotisation
- être en recherche active d'emploi ou en activité à temps partiel, CDD ou période d'essai CDI

Souhaitez-vous que votre mini-cv figure dans le journal des compétences ?

Oui Non (cocher)

Autorisez-vous l'association à diffuser votre mini-CV avec votre photo ?

Oui Non (cocher)

9- La communication à l'association

Les coordonnées téléphoniques et mail des adhérents sont utilisées pour les échanges au sein de l'association et les mises en contact au sein du réseau.

L'association communique à ses adhérents via une mailing-list. Les mails provenant de mailing-list peuvent être bloqués ou classés en SPAM par les opérateurs de messagerie. Soyez vigilants et interrogez-vous si vous ne recevez aucun mail de notre part.

Une newsletter ou lettre d'information est éditée à intervalle régulier. Cette lettre d'information contient les dates des événements et activités à venir ainsi que les nouvelles de la vie de l'association.

Vous trouverez sur notre site internet www.capcadres.fr/ les informations relatives aux événements CAP'Cadres ainsi que l'agenda des commissions et ateliers.

Pour contacter les responsables de l'association : contact@capcadres.fr

ou le Président en exercice : president@capcadres.fr

ou la commission entreprises : entreprises@capcadres.fr

10- L'accès, la modification et la rectification de mes données personnelles

Conformément au nouveau Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en 2018, nous devons nous assurer que vous souhaitez recevoir nos mails. Vos données personnelles sont entièrement protégées et exclusivement utilisées pour l'envoi d'informations relatives à l'actualité de l'association CAP'Cadres. Elles ne seront ni vendues ni partagées. Vous pouvez à tout moment exercer votre droit à accéder, rectifier et effacer ces données en envoyant ma demande par mail à : president@capcadres.fr

En signant cette convention, vous acceptez que les informations transmises servent à l'association CAP'Cadres pour :

- vous transmettre des informations relatives à l'activité de CAP'Cadres Oui Non (cocher)
- vous contacter par mail ou par téléphone Oui Non (cocher)
- réaliser des analyses statistiques anonymes. Oui Non (cocher)

Vous êtes informé(e) que vous pouvez à tout moment exercer votre droit à accéder, rectifier et effacer ces données en envoyant votre demande par mail à : president@capcadres.fr Oui (cocher)

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Cachet de l'Association